



RÉUNION DE PRÉSENTATION

EXERCICE DE NOTATIONS 2016/2017

IL EST URGENT D'AGIR POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Après une année blanche en termes d'augmentation générale des salaires et un volume de contingents de niveaux 2015 très insuffisant, 2016 s'annonce sur les mêmes bases concernant les déroulements de carrière.

En effet, la Direction continue de contraindre fortement à la baisse, année après année, le volume de contingents de niveaux.

La raison est très simple, il faut faire financer la réforme du ferroviaire sur le dos des cheminots puisque, dans la Loi du 04 août 2014, l'Etat n'a en rien réglé le problème de la dette structurelle du système.

Les chiffres fournis lors de cette présentation confirment la politique destructrice menée en matière d'emploi.

Avec un effectif réel, au 31 décembre 2015, de 137516 cheminots au Cadre Permanent contre 140 307 à la même date l'an dernier, ce sont 2791 suppressions d'emplois au Cadre Permanent qui auront eu lieu au cours de l'année 2015.

Ce sont plus de 9600 emplois à Statut qui ont été sacrifiés en 5 ans.

La politique de nos dirigeants reste axée sur la contraction de la masse salariale, au travers la réduction du nombre d'agents au Cadre Permanent et le recours toujours plus important aux contractuels, aux CDD voire intérimaires.

C'est donc dans un contexte de casse de l'emploi, de gel des salaires que la Direction a donc annoncé, dans un premier temps, un volume de 5540 passages en niveaux pour l'ensemble des qualifications. Elle a indiqué avoir repris la même règle que l'an passé en se basant sur les effectifs présents sur le niveau 1 de chaque qualification.

La délégation CGT a dénoncé des erreurs dans l'application de la règle exposée par la Direction qui consiste à abaisser de manière mathématique le volume de contingents de niveaux parce que les effectifs baissent. Seulement, elle ne prend pas en compte les délais d'attente qui s'allongent pour passer au niveau supérieur.

De plus, la Direction ayant commis une erreur de 123 niveaux (en moins bien sûr) dans ses calculs, la délégation CGT s'est attachée à faire rectifier le volume de niveaux annoncé précédemment passant ainsi comme première proposition de 5540 à 5663.

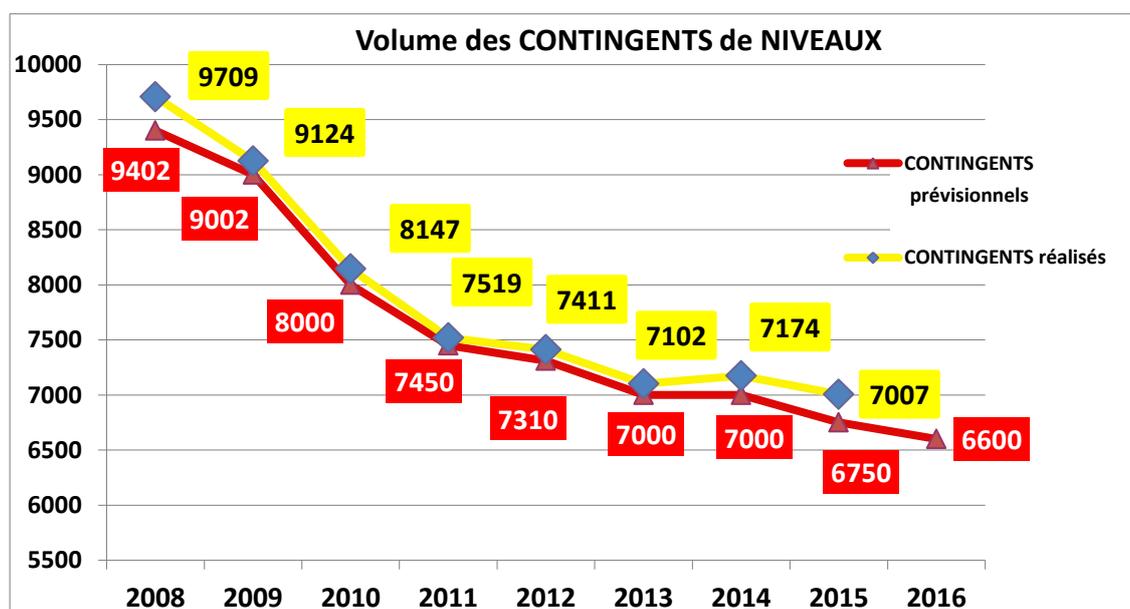
A l'issue d'une suspension de séance, les représentants de la Direction ont proposé, suite notamment à l'intervention CGT, un nouveau volume à 6600 niveaux, soit + 937 qui se répartit ainsi :



Exercice 2016-2017	1 ^{ère} proposition de la Direction	1 ^{ère} proposition de la Direction après correctif suite à l'interpellation de la CGT	2 ^e proposition après intervention de la délégation CGT	Total
B	373	384 soit +11	+66	450 ⁽¹⁾
C	1591	1608 soit +17	+132	1740
D	1229	1257 soit +28	+123	1380 ⁽²⁾
E	972	1014 soit +42	+136	1150
F	509	520 soit +11	+130	650
G	237	241 soit +4	+139	380
H	216	224 soit +8	+76	300
TA	73	73	+7	80
TB	340	342 soit +2	+128	470
Total	5540	5663 soit +123	+937	6600

⁽¹⁾ dont 10 pour les ECT

⁽²⁾ dont 10 réservés aux ASCT ex-krusts



Ces propositions sont, une fois encore fois, loin des besoins. Les cheminots vont, cette année encore, voir leur déroulement de carrière et leur pouvoir d'achat stagner.

La CGT revendique le passage du 1^{er} au 2^{ème} niveau dans toutes les qualifications et du 2^{ème} au 3^{ème} niveau pour les TB à 7 ans maximum, soit 84 mois.

Aujourd'hui, toutes les qualifications ont un délai moyen de séjour se situant largement au-dessus des 84 mois à l'exception des qualifications B, E et TA qui sont des qualifications de début de carrière pour de nombreux cheminots.

En 2015, ce sont les qualifications TB, (+4,4 mois) TA (+2,6 mois) et G (+4,3 mois) dont le délai moyen de séjour a augmenté.

La CGT demande également la mise en place d'un dispositif qui corrige les inégalités entre chaque circonscription de notations, afin d'assurer à tous les agents un même déroulement de carrière, par l'attribution d'un contingent supplémentaire prenant appui sur les délais moyens les plus courts.

De nombreuses circonscriptions de notations ont évolué avec la mise en œuvre de la réforme du ferroviaire. La CGT a réclamé à la Direction des moyens humains et techniques supplémentaires pour une bonne application du RHO910.

Pour la CGT, il est urgent de faire évoluer à la hausse en quantité et en qualité la situation de l'emploi, de relever substantiellement la valeur du point de grille, en portant le salaire minimum à 1700€ brut par mois et de concrétiser une progression continue des qualifications, niveaux et positions de rémunération.

